

► Sommaire

Communiqué de presse _____ 2

Conseils pour aller à l'école à pied _____ 3

quelques conseils pour que le trajet à pied vers l'école soit éducatif

« A partir de quel âge peut-on laisser un enfant aller seul à pied à l'école ? » _____ 5

Les enfants dans la circulation _____ 6

l'enfant a une perception limitée de l'environnement

Le risque piéton chez l'enfant _____ 7

L'éducation aux risques routiers :
une priorité pour La Prévention Routière et la FFSA _____ 8

La Prévention Routière _____ 9

La FFSA _____ 10



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Prévention Routière rappelle : « Parents, vous avez un rôle central à jouer dans l'éducation routière de vos enfants ! »

C'est la rentrée des classes !

Petits et grands reprennent le chemin de l'école, un trajet qui peut comporter des dangers pour l'enfant piéton. En 2005, 2004 enfants de moins de 11 ans ont été accidentés en tant que piétons. Parmi eux, 30 ont été tués.

La Prévention Routière rappelle aux parents qu'ils ont un rôle prépondérant à jouer dans l'éducation routière de leur enfant puisque ce sont eux qui, la plupart du temps, vont l'accompagner dans ses déplacements. Il est donc de leur responsabilité d'initier les tous premiers apprentissages : faire observer à l'enfant son environnement, lui faire repérer les dangers, les lui expliquer et lui montrer les comportements les plus sûrs.

Si personne aujourd'hui ne conteste cette nécessaire implication des parents, on se contente le plus souvent de les « encourager » à éduquer leur enfant piéton, en oubliant de leur donner les moyens de s'impliquer concrètement.

C'est pourquoi La Prévention Routière a rassemblé dans ce dossier **des conseils pratiques pour les parents** afin de répondre aux questions « quoi, quand et comment enseigner ? ». Par exemple, quelles sont les règles à instaurer quand je circule dans la rue avec mon enfant ? Comment lui apprendre à traverser une rue en sécurité ? Comment évaluer s'il est capable d'aller seul à l'école à pied ?...



Retrouvez tous les conseils de La Prévention Routière sur son site Internet :

www.preventionroutiere.asso.fr

(Interviews de spécialistes et visuels disponibles sur demande)

► Conseils pour aller à l'école à pied

Les adultes considèrent que pour que leur enfant soit en sécurité lorsqu'il se rend à l'école à pied, il suffit de l'accompagner et de le surveiller. Ce n'est pas faux, il est indispensable d'assurer la protection de l'enfant mais c'est insuffisant, le trajet scolaire doit être aussi un moment éducatif.

Malheureusement, la réalité montre qu'une grande majorité des accompagnateurs ne fournissent aucune explication aux enfants lors d'une traversée de rue, mais les « tirent » simplement en les tenant par la main. Dans cette situation, l'enfant est complètement passif, ne porte aucune attention à la circulation et s'en remet totalement au jugement de l'adulte. Le résultat est que l'enfant n'apprend rien ou très peu de ces expériences avec un piéton adulte.

Quelques conseils pour que le trajet à pied vers l'école soit éducatif :

> **Partez suffisamment à l'avance pour ne pas avoir à vous presser.** La peur d'être en retard peut générer chez l'enfant des angoisses qui vont lui faire adopter des comportements imprévisibles : lâcher brusquement la main de l'adulte, se mettre à courir subitement, traverser sans regarder... Un enfant anxieux dans la rue est un enfant en danger. Cela veut dire qu'il faut faire prendre à l'enfant des habitudes qui lui permettront de ne pas se mettre en retard : prévoir les vêtements à porter et préparer son cartable la veille...

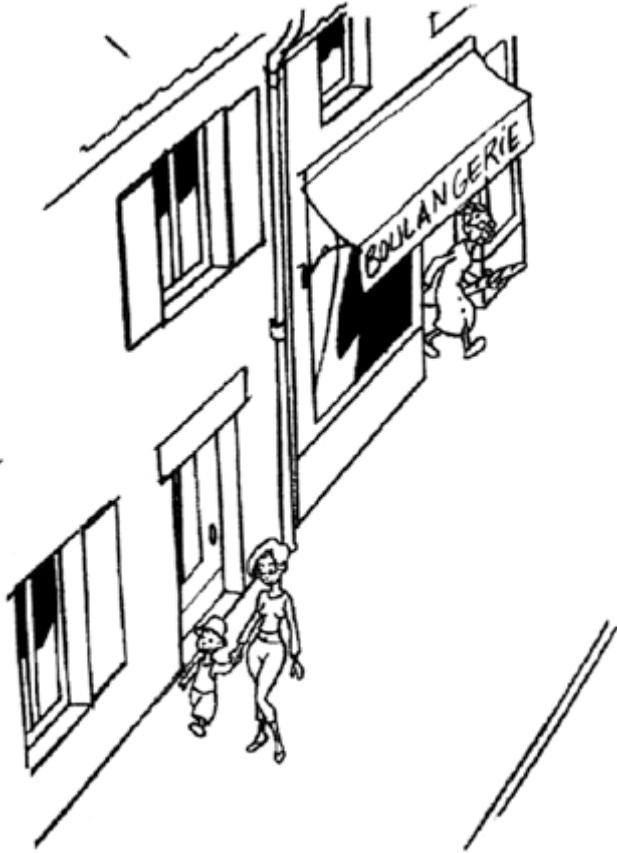
> Lorsque l'enfant est tout petit, mettez en place deux règles simples :

- **donner la main en toutes circonstances** (si vous oubliez, il doit la réclamer) ;
- **marcher du côté des maisons, jamais au bord du trottoir.**

Expliquez-lui pourquoi il faut respecter ces règles et assurez-vous qu'il a bien compris. Attention, il peut très bien répondre par l'affirmative en ayant compris autre chose !

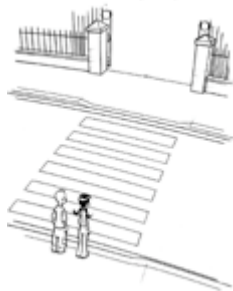
> **Montrez-lui sur le trajet les endroits qui, même en marchant sur le trottoir, peuvent présenter un danger** : les sorties et entrées de garage, les parkings, d'une manière générale tous les endroits où des véhicules peuvent couper le trottoir.

> Au fil des mois et des saisons, faites-lui découvrir que certains dangers vont apparaître dans l'année : nuit, mauvaise visibilité, pluie, chaussée glissante, neige, feuilles mortes...



> **Profitez d'une rue calme pour lui apprendre à traverser la rue :**

- Choisir un endroit où l'on voit bien les véhicules arriver de loin des deux côtés et où l'on est bien vu par les conducteurs de ces véhicules.
- S'arrêter avant la bordure du trottoir, pas trop près de la chaussée.
- Regarder d'abord à gauche (c'est de ce côté qu'arrivent d'abord les voitures) en tournant la tête, puis à droite et encore à gauche.
- Ne traverser que si les voitures sont très loin (expliquez-lui concrètement les notions « loin » et « près ») ou si elles sont bien arrêtées (important si la circulation est réglée par des feux tricolores avec un petit bonhomme vert pour les piétons).
- Traverser sans courir (risque de chute) et sans revenir en arrière pour ne pas surprendre les automobilistes qui ne s'attendent jamais à voir un piéton reculer.



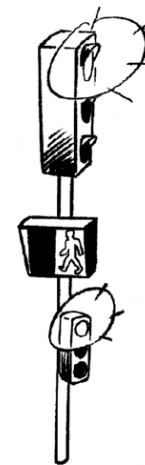
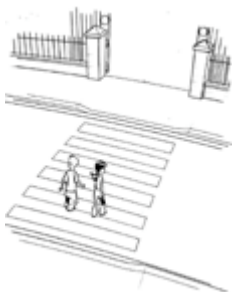
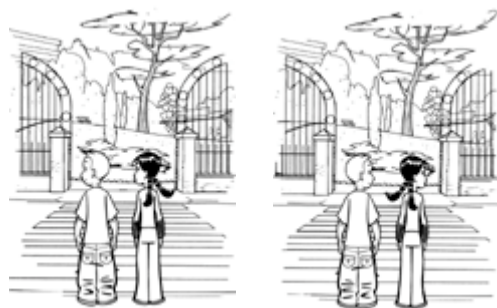
> Parfois la traversée de la chaussée va être compliquée par des voitures en stationnement. Montrez-lui que pour bien voir et être vu des automobilistes, il faut descendre sur la chaussée et s'avancer jusqu'à la limite des voitures en stationnement.

> Profitez des événements particuliers tels que des travaux sur le trottoir, un camion en livraison ou en déménagement, des véhicules en stationnement sur le trottoir... pour lui faire découvrir que **même sur un trajet que l'on connaît bien, il peut y avoir de l'imprévu.**

> En permanence, faites-lui observer l'environnement dans lequel il se déplace et les comportements des autres usagers (piétons, automobilistes, cyclistes...). Demandez-lui ce qu'il en pense et ce que ces usagers devraient faire pour ne pas se mettre en danger. Apprenez-lui à être critique par rapport à la circulation pour qu'il puisse déterminer les comportements les mieux adaptés dans chaque situation.

> **A partir du CP et au fur à mesure que l'enfant grandit, faites-lui prendre de l'autonomie.** Par exemple, laissez-le marcher à côté de vous sans vous donner la main. Puis laissez-le marcher seul devant vous ou accompagné d'un de ses camarades. Progressivement, faites-le participer à la prise de décision lors de la traversée de la chaussée, puis demandez-lui de vous faire traverser la rue... jusqu'à ce qu'il puisse faire tout le trajet en vous guidant. Mais attention, restez vigilant, votre enfant sait que vous êtes là et il pense donc qu'il ne peut rien lui arriver.

> Enfin un dernier conseil. **Pour imposer des règles à votre enfant, il est très important que vous respectiez ces mêmes règles car l'enfant apprend d'abord par imitation.** En général, il sait qu'il doit faire attention dans la rue (on le lui répète tous les jours !). Mais lorsqu'un adulte tenant un enfant par la main traverse en faisant du slalom entre les voitures, court au feu qui change de couleur ou traverse en biais, l'enfant comprend alors qu'en certaines occasions, quand on est pressé par exemple, il n'est pas nécessaire de respecter les règles qui prennent du temps.



► « A partir de quel âge peut-on laisser un enfant aller seul à pied à l'école ? »

Avant 7 ans, il est hors de question de laisser un enfant seul dans la rue. Même s'il le veut, il n'a pas les capacités pour assurer seul sa sécurité : il perçoit mal les distances et les vitesses, il entend les sons mais a des difficultés à les reconnaître et à les localiser, sa petite taille le rend peu visible et réduit son panorama visuel...

A partir de 7/8 ans, l'enfant peut commencer à aller seul à l'école. Mais deux conditions doivent impérativement être remplies :

- > **Le trajet doit être court et simple.** Les traversées de chaussées doivent être peu nombreuses et ne doivent pas être trop complexes, de larges boulevards urbains par exemple. Il faut donc faire une étude minutieuse du trajet pour en mesurer objectivement la dangerosité. Il est important également de se souvenir que le chemin le plus court n'est pas forcément le plus sûr.
- > **L'enfant doit avoir appris à maîtriser le trajet qu'il va effectuer seul.** Il faut prendre le temps de lui faire découvrir les dangers de l'itinéraire et les comportements les plus sûrs dans chaque situation. Cet apprentissage devrait normalement être mis en œuvre depuis qu'il va à l'école accompagné par un adulte, car quel que soit son âge, il doit toujours participer à sa sécurité. Avant de le lâcher seul, il doit être capable de conduire l'adulte à l'école sans son aide et sans erreur.

Reste qu'il ne faut pas laisser s'instaurer « d'habitudes ». A certains moments, l'enfant sera capable d'assurer seul sa sécurité, à d'autres non. En effet, son développement n'est pas linéaire : des périodes d'acquisitions rapides vont être suivies de périodes de stagnation allant parfois jusqu'à une certaine régression. **Pendant les périodes où l'enfant semble avoir des problèmes, où son comportement est plus « difficile », il est plus en danger dans la circulation.** Les parents doivent alors accroître l'attention qu'ils lui portent pour soutenir activement sa capacité à prendre soin de lui-même et pour prendre le relais selon les défaillances momentanées. Il va donc falloir à nouveau l'accompagner en trouvant un prétexte plausible pour cet accompagnement.

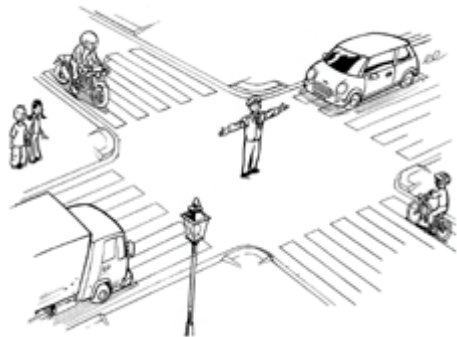


► Les enfants dans la circulation

Que l'enfant ne soit pas un adulte en miniature, beaucoup de parents en conviennent. Mais paradoxalement, ils veulent que les enfants se comportent en adulte dans la circulation. Il faut comprendre que le long processus de maturation expose l'enfant aux dangers d'une circulation conçue par et pour des adultes.

L'enfant a une perception limitée de l'environnement :

- > Le champ visuel de l'enfant a une étendue voisine de celui de l'adulte, mais il ne prend en compte que ce qui se trouve en face de lui en ignorant ce qui se passe sur les côtés. **Son panorama visuel est limité par sa petite taille.** Il en découle un certain nombre de handicaps (signaux trop hauts, impossibilité de voir par-dessus les voitures...).
- > **Pour l'enfant, il n'existe pas de différence entre voir et être vu :** lorsqu'il voit une voiture, il croit que son conducteur le voit aussi.
- > Il a beaucoup de **difficultés à estimer les longueurs et les distances** ; pour lui, c'est loin ou c'est proche. Il confond taille et éloignement. La perception des dimensions apparentes des objets et l'évaluation de leurs distances respectives sont sous-estimées jusqu'à 7 ans et surestimées ensuite jusqu'à 10 ans.
- > Un enfant de moins de 7 ans met **3 à 4 secondes pour distinguer une voiture à l'arrêt d'une voiture qui roule lentement.**
- > L'ouïe de l'enfant est généralement bonne mais **il n'est pas en mesure de repérer d'où vient le bruit.** Dans une ambiance sonore complexe comme celle de la circulation, il n'arrive pas à isoler un bruit particulier et à reconnaître chacun des sons. Il ne fait donc pas la relation de cause à effet : par exemple un bruit de voiture qui se dirige vers lui.
 - > Il ne se rend pas compte que tout bouge sans cesse et que les scènes de la rue évoluent. Il pense par images isolées, détachées les unes des autres.
 - > Les enfants n'ont pas l'expérience de la circulation qui permet aux adultes de juger de la situation sur une rapide impression visuelle ou auditive. Ils sont **incapables de sélectionner l'essentiel**, parce qu'ils ne savent pas ce qui est essentiel. Souvent les enfants sont accidentés non pas parce qu'ils ne regardaient pas mais parce qu'ils ne pouvaient regarder mieux.
 - > **Le comportement des enfants est dominé par leurs émotions.** Un enfant pressé et anxieux parce qu'il est en retard sera dominé par son inquiétude, ce qui pourra lui faire ignorer une voiture qu'il a pourtant vue, mais qui le contrarie sur son chemin.
 - > **L'enfant ne peut être attentif qu'à une chose à la fois.** Par exemple, s'il aperçoit une personne connue sur le trottoir d'en face, il est capable de traverser la rue pour la rejoindre sans se soucier des voitures, alors qu'en temps normal, il y fait attention. Ses actions sont impulsives et spontanées, donc difficiles à prévoir.

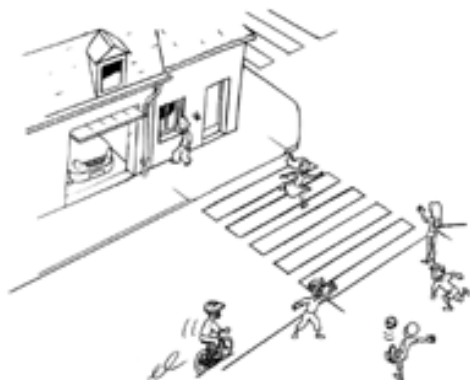


► Le risque piéton chez l'enfant

Les accidents de la circulation routière sont la cause directe de 37% des décès accidentels des enfants de moins de 11 ans, loin devant les chutes et les accidents domestiques. Ce pourcentage dépasse même les 50% pour les 5/9 ans.

Au cours de l'année 2004, 2 063 enfants de moins de 11 ans ont été accidentés en tant que piétons. Parmi eux, 25 ont été tués et 228 ont été blessés gravement¹. Outre les séquelles psychiques que laissent toujours les accidents graves chez les enfants, beaucoup en garderont des handicaps physiques définitifs.

Quels que soient l'âge et le mode de déplacement, les garçons sont plus touchés que les filles ; ils représentent près de 2/3 des victimes.



Le risque « piéton » apparaît dès 3 ans, lors de l'entrée des enfants à l'école maternelle, ce qui dénote un défaut de surveillance de la part des adultes chargés d'accompagner les enfants dans la rue.

Les accidents d'enfants piétons se produisent en majorité en zone urbaine. Une étude² de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) révèle que **44% des accidents surviennent pendant le trajet domicile-école, la majorité ayant lieu entre 16 et 19 heures, sur le trajet du retour** ; 29% sur des trajets liés aux loisirs ; 24% pendant les courses.

35% des enfants étaient seuls au moment de l'accident et 24% étaient accompagnés d'autres enfants. Mais le fait d'être accompagné par un adulte n'est pas forcément un gage de sécurité pour l'enfant : 27% des accidents étudiés par l'INRETS se sont produits en présence d'un adulte (10% des enfants traversaient la rue pour rejoindre un adulte !).

Les alentours immédiats de l'école ne sont que dans 9% des cas un lieu de sinistre. 65% des accidents surviennent dans une zone proche du domicile, 25% des accidents avant 8 ans se produisant même devant le domicile. Plus l'âge augmente et plus les accidents ont lieu loin du domicile.

Les enfants sont principalement accidentés en traversant la chaussée. 58% de ces accidents ont lieu dans des situations de visibilité réduite par les voitures en stationnement. 35 % ont lieu sur des passages pour piétons et 12 % à proximité immédiate. C'est donc hors des passages pour piétons que la majorité des accidents de traversée se produisent, sur des sites où l'enfant doit décider seul du lieu, du moment et de la manière de traverser.

¹ Source : ONISR

² « Le risque accidentel chez les jeunes et sa prévention » - JP Assailly – INRETS 1993

► L'éducation aux risques routiers : une priorité pour La Prévention Routière et la FFSA

La Prévention Routière, en partenariat avec la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), conçoit et réalise une collection de supports pédagogiques à destination des élèves.



« **Le risque, les jeunes et la sécurité routière** » est diffusé gratuitement dans l'ensemble des **lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels** depuis 2002. Constitué d'un livre et d'un CD-Rom et accessible sur le site Internet de La Prévention Routière, cet outil a pour objectif de fournir aux lycéens et aux enseignants une base documentaire permettant d'aborder le thème de l'insécurité routière notamment dans le cadre de projets transdisciplinaires (Education civique juridique et sociale et des Travaux personnels encadrés).

« **Autopsie d'un accident** » est un support multimédia diffusé dans les **collèges**. Il propose aux adolescents, seuls ou avec leurs enseignants, d'enquêter sur les circonstances de survenue d'un accident entre un automobiliste et un cyclomotoriste et de réfléchir à la manière dont les impliqués auraient pu agir pour que l'accident ne se produise pas.



« **Sur les pas de Tom et Lila** » est diffusé gratuitement depuis la rentrée scolaire 2005 dans les classes de **Grande Section de Maternelle, CP et CE1**. Il propose aux enfants de découvrir les différents espaces publics de circulation et d'en reconnaître les dangers, l'objectif étant de les préparer à devenir des piétons autonomes, capables de circuler à pied en sécurité. « *Sur les pas de Tom et Lila* » est composé de 16 dossiers pédagogiques, contenant des fiches d'activités destinées aux élèves et des affiches à exposer en classe, d'un DVD qui permet à l'enseignant de travailler de façon interactive avec ses élèves et de sept fiches pratiques destinées aux parents (pour leur permettre de prolonger dans la rue le travail effectué en classe).

► La Prévention Routière

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1955, La Prévention Routière s'est donnée pour mission de **réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière**. Pour cela, elle étudie, met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Ainsi, 1 500 000 enfants ou adolescents bénéficient chaque année de **séances d'éducation routière** ; 27 500 conducteurs participent à des **stages de sensibilisation** organisés dans le cadre du permis à points, en alternative aux poursuites ou dans le cadre de la procédure pénale.

La Prévention Routière organise également des stages de **recyclage pour les conducteurs seniors** volontaires. **Elle propose aux entreprises des solutions concrètes pour réduire leur risque circulation** (analyse et gestion du risque routier, sensibilisation du personnel, formation des conducteurs).

Enfin, plusieurs millions de Français sont touchés chaque année par les campagnes de communication, les dépliants et les brochures de La Prévention Routière.

160 000 adhérents et donateurs, dont 30 000 entreprises, soutiennent aujourd'hui l'action de La Prévention Routière. Les adhésions représentent 60% du budget de l'association, le reste provenant de subventions des sociétés d'assurances et des collectivités territoriales.

101 comités départementaux relaient sur le terrain les campagnes nationales et initient leurs propres actions de prévention. Chaque comité anime un réseau de bénévoles.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr

► La FFSA

Organisation professionnelle créée en 1937, la Fédération française des sociétés d'assurances regroupe, en 2006, 289 entreprises représentant 90 % du marché français de l'assurance et près de 100 % de l'activité internationale des entreprises de ce marché. Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurances mutuelles et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance.

La Fédération française des sociétés d'assurances remplit cinq missions principales :

- > **Représenter les intérêts de la profession** auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux.
- > **Etre un outil de concertation** avec ses différents partenaires tant externes (consommateurs, médias, universitaires, autres secteurs d'activité) qu'internes (organisations d'intermédiaires, syndicats de salariés). A ce titre, elle joue aussi un rôle d'interface entre les entreprises adhérentes et les organismes techniques ou sociaux organisés et gérés pour compte collectif.
- > **Etudier en commun les problèmes techniques, financiers et juridiques.**
La connaissance des risques repose sur des observations statistiques les plus larges possible, ce qui implique de mener des études au niveau de l'ensemble du marché. La FFSA établit des statistiques rétrospectives et prospectives de l'assurance.
- > **Informier le public**, notamment par l'intermédiaire du Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA).
- > **Promouvoir les actions de prévention** afin de réduire la gravité et la fréquence des risques. La profession agit par le canal de La Prévention Routière, du Centre national de prévention et de protection (CNPP) et de l'association Assureurs, prévention, santé (APS).

Dans le domaine de la circulation routière, les sociétés d'assurances membres de la FFSA ont créé en 1949 La Prévention Routière, organisme chargé de mener des actions pour rendre la route plus sûre. Le 9 juillet 2003, elles ont signé avec l'Etat une nouvelle convention de partenariat dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière. Par cette convention, les sociétés d'assurances s'engagent à consacrer 0,5 % du montant des cotisations d'assurance de responsabilité civile automobile, soit environ 30 millions d'euros par an, à des opérations de prévention routière.

Pour en savoir plus : www.ffsa.fr